

Persée

<http://www.persee.fr>

Quelques remarques sur l'adhésion de l'Italie au Pacte Atlantique

Denis Castaing

Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes, Année 1978, Volume 90, Numéro 1
p. 491 - 501

[Voir l'article en ligne](#)

Denis Castaing, « Quelques remarques sur l'adhésion de l'Italie au Pacte Atlantique », p. 491-501. L'Italie, libérée et occupée par les troupes anglo-américaines ne pouvait pas, d'une manière ou d'une autre, ne pas adhérer au Pacte Atlantique. L'Italie avait été considérée comme un « satellite de l'Allemagne » vaincu, et le traité de Paris (1947) lui avait été imposé. Pour De Gasperi, Président du Conseil, et Sforza, Ministre des Affaires Étrangères, être parmi les premiers signataires du Pacte (4 Avril 1949) signifiait aussi la probable caducité des clauses restrictives du Traité de Paris à brève échéance (en fait, 1952) et la réinsertion complète de l'Italie dans l'Europe occidentale (pour eux foyer de progrès et de démocratie) après l'isolement de la période fasciste. La décision politique a été prise par ces deux hommes, qui ont mis devant le fait presque accompli leurs propres partis et le parlement quelques jours avant la signature. Cependant, l'approbation des ministres et du parlement, l'absence de grandes manifestations d'opposition et les résultats de plusieurs sondages tendent à montrer que les Italiens n'étaient pas, en majorité, hostiles au choix des gouvernants.

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

DENIS CASTAING

QUELQUES REMARQUES SUR L'ADHÉSION DE L'ITALIE AU PACTE ATLANTIQUE

Le 4 avril 1949 l'Italie est parmi les 12 premiers signataires du Pacte Atlantique. Mon intention n'est pas de faire ici une étude complète des causes et des moyens qui ont porté l'Italie à être parmi les fondateurs du Pacte, mais de souligner quelques-uns des aspects particuliers de cette adhésion. Je n'insisterai donc pas sur les raisons évidentes et communes à tous les pays d'Europe occidentale : l'Italie, comme eux, a été libérée par les troupes anglo-américaines (et françaises) et s'est donc trouvée du côté occidental de la grande ligne de démarcation européenne de l'après-guerre, celle qui a été créée sur les champs de bataille en 1945.

Si le Pacte Atlantique est bien un effet de la guerre froide, un « enfant de Staline » selon l'expression d'André Fontaine, il est bien évident que l'Italie, de ce point de vue essentiel, ne pouvait pas ne pas y adhérer tôt ou tard, comme le confirment l'entrée de l'Allemagne de l'Ouest dans le « système de sécurité » occidental et celle de l'Allemagne de l'Est dans le « système de sécurité » des démocraties populaires et de l'Union Soviétique. En ce sens l'Italie ne pouvait pas ne pas adhérer au Pacte Atlantique. Et en ce sens Guglielmo Negri me paraît exagérer l'importance des querelles territoriales avec la Yougoslavie¹. Même si la Vénétie Julienne et la zone B de Trieste étaient restées à l'Italie, celle-ci n'en serait pas pour autant restée neutre, parce que, d'une certaine façon, elle n'avait pas le choix.

Je n'insisterai pas non plus sur certains aspects qui ont déjà été abordés dans des ouvrages italiens, comme l'histoire purement diplomatique des négociations², l'attitude du PCI pendant cette période³ ou celle de la gauche

¹ Guglielmo Negri, *Tra storia e diritto*, Edizioni Quaderni di studi parlamentari e di politica costituzionale, 1976, p. 188.

² Mario Toscano, *Appunti sui negoziati per la partecipazione dell'Italia al Patto Atlantico*, dans *Storia e Politica*, janvier 1962, p. 1-37, avril 1962, p. 196-231.

³ Severino Galante, *La politica del PCI e il Patto atlantico*, dans *Rinascita*, 1946-49, Padova, Marsilio 1973, p. 256.

démocrate-chrétienne (Gronchi et Dossetti)⁴. Mais je voudrais souligner quelques aspects particuliers à la démarche italienne d'adhésion.

Tout d'abord l'obsession des principaux responsables de la politique étrangère italienne de l'après-guerre, De Gasperi et Sforza, de ne laisser à aucun prix leur pays se distinguer par rapport aux démocraties occidentales (France et Grande-Bretagne en particulier). Bien sûr, l'une des raisons essentielles de cette volonté de s'accrocher à une union européenne est l'hostilité au système soviétique; et, sur ce point, tous les démocrates-chrétiens et les républicains ont la même opinion qu'eux. Mais il faut insister aussi sur les motivations anti-fascistes de cette volonté de ne pas se séparer du reste de l'Europe occidentale. «Le nationalisme maladif a conduit l'Italie, pendant vingt ans de fascisme, toujours plus en dehors de la solidarité internationale, si bien que l'on doit mettre sur le même plan, du point de vue de l'histoire et de la logique, la proclamation de l'Empire, le mariage des rêves d'Hitler et de Mussolini et la terrible aventure guerrière de 1940 à 1943. L'autarcie a été la formule de cette politique; elle a été la formule de l'anti-diplomatie»⁵. Pour Sforza il ne s'agit pas d'idées nouvelles. Il a démissionné de sa charge d'ambassadeur à l'arrivée au pouvoir de Mussolini et a toujours critiqué l'attitude de plus en plus hostile que l'Italie fasciste adoptait vis-à-vis de la France et surtout de l'Angleterre. Pour lui, le «cosmopolite», le fascisme était une manifestation du provincialisme italien, qui avait pour conséquence de couper l'Italie des grands courants modernisateurs et démocratiques, lesquels avaient leurs principales sources dans les pays de l'Europe de l'Ouest. Et cette coupure poussait inévitablement au retard culturel, politique, économique de l'Italie, et même à la guerre.

Pour De Gasperi les motivations sont un peu différentes. Bien sûr il a voté les pleins pouvoirs à Mussolini en 1922 et il s'est «exilé» ensuite au Vatican de 1925 à 1944. Mais il avait une expérience vécue des contacts avec les autres peuples européens: sujet de l'Empire austro-hongrois avant la réunion du Haut-Adige à l'Italie (il a même été député à la Diète de Vienne), De Gasperi est aussi en contact continu avec les autres démocrates-chrétiens, qui jouaient un rôle important ou prépondérant en France et en Allemagne, notamment dans le cadre des Nouvelles Equipes Internationales. Qu'il soit anti-fasciste ne fait pas de doute. Togliatti lui-même le reconnaissait, parlant de «l'antifascisme particulier»⁶ du leader de la démocratie-chrétienne. Notons que l'adjectif «particulier» n'est pas étonnant sous la plume de

⁴ Giovanni di Capua, *Come l'Italia aderì al Patto Atlantico*, Roma, 1969 p. XX-253.

⁵ Carlo Sforza, *Cinque anni a Palazzo Chigi*, Roma, Atlante 1952 p. 12.

⁶ Palmiro Togliatti, *L'opera di De Gasperi*, Firenze, Parenti, 1958.

Togliatti pour qui « l'anti-communisme est fascisme »⁷. Cependant, anti-fasciste, De Gasperi l'était, par exemple, dans la mesure où il refusait que l'on remette en cause la légitimité de la Résistance. Ce qu'il prouva en intentant un procès à Guareschi⁸. Si De Gasperi intenta ce procès et si la peine fut si lourde, ce fut « pour empêcher qu'il se forme une légende autour de l'époque de la Résistance et qu'on en vienne à discuter la légitimité de la Résistance elle-même »⁹. En tout cas, De Gasperi refusait dans le fascisme l'isolement dans lequel il avait conduit l'Italie et, pour lui comme pour Sforza, une politique nouvelle devait absolument se fixer pour objectif une entente étroite avec les nations de l'Europe occidentale. Dans le détail, Sforza insistait plus sur la nécessité de l'entente avec l'Angleterre, De Gasperi sur la nécessité de la réconciliation franco-allemande¹⁰. Mais pour tous les deux l'appartenance de l'Italie au nouvel ensemble européen qui se cherchait dans les années de l'après-guerre ne faisait aucun doute. C'est pourquoi il était hors de question pour eux de laisser l'Italie en dehors d'une organisation à laquelle participeraient les autres pays de l'Europe occidentale. « Aucune entente européenne n'est concevable sans la présence de l'Italie »¹¹.

Le deuxième point que je voudrais aborder, et qui est lié au premier, est que la participation de l'Italie à la fondation du Pacte Atlantique sur un pied d'égalité avec les puissances occidentales lui permettait d'effacer dans les faits sa situation de pays vaincu, que le traité de Paris avait confirmée en 1947. Les dirigeants de l'Italie de l'après-guerre (et la nouvelle classe politique dans son ensemble) étaient pratiquement tous issus de la Résistance et de l'anti-fascisme. Malgré cela ils n'avaient pas réussi à se faire reconnaître par les Alliés (Soviétiques compris) comme la « vraie Italie », et leur pays avait été traité comme un « ex-satellite de l'Allemagne » lors de la Conférence de Paris. Le résultat avait été un traité relativement dur, qui a été purement et simplement imposé à l'Italie sans négociations. Notons seulement quel-

⁷ *L'Unità*, 6 juin 1949.

⁸ Le journalisme monarchiste Guareschi avait publié dans un hebdomadaire, *Candida*, en 1953, deux lettres qui auraient été écrites par De Gasperi en 1944 à un officier des troupes alliées qui occupaient le Sud de l'Italie, pour lui demander de faire bombarder les aqueducs de Rome, afin d'accélérer les réactions de la population contre la guerre. Ces deux lettres étaient certainement apocryphes et Guareschi fut condamné à un an de prison ferme. Un récit, entre autre, de cette affaire et le texte complet des attendus du jugement rendu par le tribunal de Milan le 15 avril 1953, se trouvent in Giulio Andreotti, *De Gasperi e il suo tempo*, Milano, Mondadori 3^e éd., 1969, p. 582-588.

⁹ Dans Giulio Andreotti, *op. cit.*, p. 587.

¹⁰ Les idées politique de De Gasperi sur l'Europe et son action politique en ce sens sont exposées dans le livre de sa fille, Maria Romana, *La nostra patria europea*, Milano, Mondadori, 1969, p. 144.

¹¹ C. Sforza, *Cinque anni...*, p. 13.

ques clauses : l'Italie devait céder à la France les communes de Tende et Brigue et lui accorder des rectifications de frontière dans les régions du Petit Saint-Bernard et du Mont Cenis. A la Yougoslavie, l'Italie cède la Vénétie julienne, la presqu'île d'Istrie, la ville et la zone de Zara et les îles bordant la côte yougoslave. D'autre part la ville et la région de Trieste sont également détachées de l'Italie pour former un territoire libre sous le mandat de l'O.N.U. En ce qui concerne les colonies, l'Italie renonce à tous ses droits et titres sur la Libye, l'Érythrée et la Somalie italiennes, ainsi qu'à tous biens, droits, et avantages acquis en Éthiopie. Aucune fabrication de matériel de guerre et aucune construction navale de guerre ne sont autorisées. La flotte doit être réduite à une cinquantaine de bâtiments, les excédents étant répartis entre la France, la Grande-Bretagne, les USA et l'URSS. L'armée et les forces aériennes sont réduites à des forces ne dépassant pas respectivement 200.000 hommes et 300 avions. Enfin des réparations, dont le montant reste à déterminer sont accordées à l'URSS, à l'Albanie, à la Yougoslavie, à la Grèce et à l'Éthiopie.

L'Italie n'était pas admise à l'ONU (elle attendra 1955). Le traité fut signé à Paris le 10 février 1947. Le gouvernement italien remit une note de protestation mais signa et fit ratifier le traité. De Gasperi et Sforza n'acceptaient évidemment pas cette mise au ban international de l'Italie, cette position de « mineur international » dans laquelle se trouvait placé leur pays. Mais justement parce que l'appartenance de l'Italie à la « communauté des nations », et singulièrement à la communauté européenne est un fait, elle ne saurait être l'enjeu d'une négociation. C'est pourquoi, parlant devant la Chambre sur la nécessité de s'unir et les dangers de la neutralité et de l'autarcie, Sforza peut dire le 8 décembre 1947 : « Il est tout à fait vrai que la révision du traité – ou mieux encore, l'oubli du traité – reste l'un des principes suprêmes de notre politique étrangère. Mais la révision n'est pas quelque chose qui se « négocie » contre notre participation aux ententes européennes de demain. Tout au contraire elle est un problème que l'on résout par l'union européenne, car faire l'Europe est le seul moyen d'obtenir, presque tacitement et par un processus naturel, la révision de tout ce qu'il y a encore de myope, de mesquin et d'injuste dans le Traité »¹².

C'est avec ces principes d'action que le gouvernement italien s'était associé à tous les projets internationaux, tels que le plan Marshall, l'union douanière proposée par la France et, enfin, au tournant des années 1948-1949, le Conseil de l'Europe. Dans cette perspective, à partir du moment où les autres pays de l'Europe Occidentale s'organisent militairement, l'Italie ne peut pas ne pas vouloir adhérer à cette organisation, sous peine de se mettre

¹² C. Sforza, *Cinque anni . . .*, p. 85.

en totale contradiction avec toute sa précédente politique. On peut même dire que la participation au bloc militaire occidental se présentait en quelque sorte comme l'achèvement de cette politique, dans la mesure où elle effaçait totalement les traces de la défaite et où, tôt ou tard, elle entraînerait la caducité des clauses militaires du Traité¹³. C'est pourquoi Sforza a pu écrire, dans ses réflexions sur la conférence de Cannes (20-21 décembre 1948) : « si l'Italie avait décidé par la suite . . . de s'insérer dans l'organisation militaire occidentale, s'arrachant ainsi définitivement à l'isolement dans lequel la guerre l'avait placée . . . »¹⁴.

On pourrait s'étonner de l'importance que je donne à quelques hommes politiques, même s'ils étaient président du conseil et ministre des Affaires Etrangères. J'ai dit que je ne parlais que d'aspects particuliers, mais il faut aussi souligner que la politique étrangère italienne de l'après-guerre, et en particulier l'adhésion de l'Italie au Pacte Atlantique, ont été effectivement menées par ces hommes, qui ont mis pratiquement devant le fait accompli l'opposition et même leurs propres partis. En bref cela veut dire que De Gasperi et Sforza pensaient que, si se créait un bloc militaire occidental, l'Italie ne pouvait pas rester en dehors, mais que, pour des raisons de politique intérieure, ils ne pouvaient pas prendre franchement et publiquement parti pour cette adhésion. Sforza, de plus, pensait à la possibilité d'échapper à ce choix par la création d'une troisième force européenne¹⁵. Cependant, si l'on estime inéluctable la participation de l'Italie à l'organisation militaire occidentale qui est en train de naître, il faut, dans la perspective de De Gasperi et Sforza, que cette participation se fasse sur un plan d'égalité avec les autres puissances. Ce qui serait déjà, d'une certaine manière, une révision de fait du traité, qui plaçait l'Italie en position de pays vaincu. Sans entrer dans les détails de l'histoire diplomatique des négociations, c'est dans les deux derniers mois de 1948 que De Gasperi et Sforza comprennent qu'il faut sortir de leur réserve et poser officiellement la candidature de l'Italie au Pacte Atlantique. Le pas décisif est franchi à la conférence franco-italienne de Cannes (20-21 décembre 1948). Si le premier jour est consacré à la discussion de l'Union Douanière franco-italienne, le deuxième on parle beaucoup du Pacte Atlantique. Les Italiens demandent qu'on leur explique exactement en quoi consistera le Pacte et où en sont les négociations. Ils apprennent de façon définitive que l'Union Occidentale (Pacte de Bruxelles) n'y participera pas en tant que telle, mais que le pacte sera multilatéral. D'autre part et surtout, Schumann leur

¹³ Ce qui advint effectivement en 1952.

¹⁴ C. Sforza, *Cinque anni . . .*, p. 107.

¹⁵ Il développe cette idée dans un article intitulé *Italy, the Marshall Plan and the third force*, publié dans *Foreign Affairs*, avril 1948.

dit que les Américains ont l'air très pressés d'aboutir et qu'il pense qu'on arrivera à la conclusion à la fin du mois de janvier ou, au plus tard, en février¹⁶. Et lorsque Schumann lui demande ce qu'en pense l'Italie, Sforza répond : « Je crois que la masse des Italiens est d'accord pour l'adhésion et que le pacte pourra être accepté même par les socialistes saragattiens »¹⁷.

Le premier janvier 1949 Sforza rencontre De Gasperi de retour de Sicile. Les journaux du lendemain se doutent bien qu'ils ont aussi parlé du Pacte Atlantique, mais aucune information particulière ne filtre. Cependant le 4 janvier, Tarchiani, l'ambassadeur italien à Washington, reçoit un télégramme : « Après en avoir discuté avec le Président du Conseil, je vous autorise à confirmer notre décision de nous entendre avec les États-Unis pour la défense de l'Europe Occidentale dans l'intérêt de l'Italie et de l'Union Européenne »¹⁸. Confirmation d'un télégramme envoyé par le seul Sforza avant l'entrevue avec De Gasperi, le 29 décembre 1948¹⁹. L'Italie avait donc posé sa candidature.

Mais ce que je voudrais mettre en évidence est que, jusqu'au 8 mars 1949, à part les diplomates et quelques hommes politiques (dont Saragat certainement, sinon Sforza n'aurait pas prononcé la phrase citée plus haut, puisque officiellement les sociaux-démocrates étaient neutralistes), personne n'est au courant de cette candidature. Le débat parlementaire provoqué par Nenni du 30 novembre au 4 décembre 1948 n'a rien éclairci²⁰. Et, ce qui est encore plus frappant, c'est qu'on n'a jamais parlé de ce problème en Conseil des ministres de décembre 1948 au 8 mars 1949. Même le 10 janvier 1949, lorsque Sforza rend compte de la conférence de Cannes, il ne dit pas un mot sur la partie des entretiens qui lui a été consacrée²¹. De Gasperi a attendu le 8 mars pour ouvrir la discussion en Conseil des Ministres et obtenir qu'il décide à l'unanimité qu'il fallait répondre positivement à l'invitation officielle qui allait arriver. Elle arriva dans la nuit du 10 mars, et, le 11, le

¹⁶ Sforza relate cette conférence de façon assez détaillée in *Cinque anni...*, p. 91-108; d'après les notes du secrétaire F. Cavalletti, qui a assisté à toutes les séances de travail.

¹⁷ C. Sforza, *Cinque anni...*, p. 105.

¹⁸ Cité dans Alberto Tarchiani, *Dieci anni tra Roma e Washington*, Milano, Mondadori, 1955, p. 163 et dans C. Sforza, *Cinque anni...* p. 203-204.

¹⁹ Cité dans C. Sforza, *Cinque anni...*, p. 203.

²⁰ *Atti Parlamentari, Camera dei Deputati, Discussioni*. Année 1948-49 p. 4919 à 5170

²¹ A la différence des habitudes de la IV^e République française, où seul le Président de la République avait droit au procès-verbal du Conseil des Ministres, en Italie tous les Ministres participants recevaient le procès-verbal intégral du Conseil. Il suffit donc de connaître suffisamment un ministre de cette période pour vérifier que le sujet n'a effectivement pas été abordé.

Conseil des Ministres l'acceptait. En même temps De Gasperi annonçait qu'un débat s'ouvrirait l'après-midi même à la chambre, le gouvernement voulant obtenir un vote du Parlement pour l'autoriser à signer le Pacte. La procédure était inhabituelle. Cependant elle était rendue nécessaire par l'absence presque totale de discussions qui avait régné jusqu'alors. La rapidité de la manœuvre mettait au pied du mur les oppositions qui existaient à l'intérieur même de la majorité (sociaux-démocrates, démocrates-chrétiens de gauche) et les obligeait à choisir.

Est-ce à dire, et ce sera le quatrième et dernier point analysé, que l'opinion publique était défavorable dans sa majorité à l'adhésion de l'Italie au Pacte Atlantique? Il ne le semble pas, si du moins l'on se fie à deux indicateurs. Tout d'abord l'absence de grandes manifestations qui auraient pu être organisées par les partis de gauche, non pas contre la signature (ils n'auraient pas eu le temps de le faire), mais au moins contre la ratification du traité. L'opposition social-communiste se contenta d'une pétition générale « pour la paix », qui recueillit plus de six millions de signatures, mais n'était pas spécifiquement dirigée contre le Pacte; et d'une bataille parlementaire pour essayer de retarder de quelques jours la ratification : mais les discours-fleuves de motivation de vote et les rixes entre députés²² ne pouvaient pas modifier l'issue du vote, qui eut lieu régulièrement le 21 juillet 1949 à la Chambre et le 29 juillet au Sénat.

Le deuxième indicateur, positif celui-ci, que j'utiliserai, sont les sondages d'opinion effectués par l'Istituto Doxa. En juillet 1948, celui-ci participe à un sondage international organisé par l'UNESCO, dont le thème était : « Stéréotypes et tensions internationales ». Le principe consistait à soumettre aux personnes interrogées une liste de douze qualificatifs, dont huit qualités et quatre défauts. Elle devaient répondre en indiquant ceux qu'elles pensaient s'accorder le mieux avec toute une série de peuples. Nous ne retiendrons évidemment ici que les résultats concernant les Américains et les Russes²³.

Or on s'aperçoit que les trois qualificatifs qui obtiennent le maximum de suffrages sont (en pourcentage), pour les Américains : généreux (55), pratiques (54), travailleurs (36). En revanche, pour les Russes, les « qualités » qui leur sont le plus souvent reconnues : arriérés (49), cruels (46), dominateurs (37). Ces proportions sont beaucoup plus accentuées dans les classes supérieures. Mais la moyenne nationale est évidemment très proche des chiffres donnés par les classes inférieures (essentiellement ouvriers et ouvriers

²² Cf. *Atti Parlamentari, Camera dei Deputati, Discussioni*, année 1948-49, p. 10348 à 10748 *passim*. et *Atti Parlamentari, Senato della Repubblica, Discussioni*, année 1948-49, p. 9803 à 10109, *passim*.

²³ Voir tableaux I et II.

agricoles, où pourtant le Parti Communiste est très bien implanté). Celles-ci pensent que les Russes sont travailleurs (29) et courageux (36) mais peu généreux (4) et peu pacifiques (8) au contraire des Américains qui se voient attribuer ces qualités dans la proportion de (55) et (20).

De plus ce sentiment pro-américain se traduit sur un plan plus proprement politique. Un autre sondage de l'Istituto Doxa, d'octobre 1946²⁴ porte sur une question de politique internationale : « Selon vous, quelle est parmi les quatre plus grandes puissances (France, Grande-Bretagne, URSS et USA) celle qui est le mieux disposée vis-à-vis de l'Italie? ». Au vu des réponses il apparaît que l'amour des Italiens pour les USA n'est pas, à leurs yeux, un amour déçu. 76% en effet désignent les Etats-Unis et 9% seulement l'URSS. Même parmi les ouvriers le rapport est de 65% à 17%, et de 62% à 19% chez les ouvriers agricoles, pour atteindre 80% et plus chez toutes les autres catégories socio-professionnelles.

Toujours si l'on se fie aux sondages, on peut ajouter qu'entre août 1947 et août 1948 les Italiens ont rendu principalement l'URSS responsable de l'accroissement de la tension internationale, comme le montre la comparaison de deux sondages effectués à un an d'intervalle²⁵. En effet alors que, sur 100 personnes qui pensaient qu'une nation au moins voulait dominer le monde, 17 désignaient les États-Unis seuls en 1947, il n'en reste que 8 en 1948. Ce qui fait une différence de neuf points. Or le nombre de ceux qui désignent l'URSS seule passe de 31 à 37 (soit 4 points de plus). Et si l'on considère que le nombre de ceux qui désignent à la fois URSS, États-Unis et Grande-Bretagne passe de 7 à 4 (et que la Grande-Bretagne est le plus souvent assimilée aux États-Unis du point de vue politique), il est légitime de penser que les personnes supplémentaires qui désignent l'URSS et les USA ensemble sont des personnes qui ne désignaient que les USA. En tout cas il ressort nettement que « l'image politique » de l'URSS s'est dégradée et que celle des États-Unis s'est relativement améliorée. Bien qu'il faille noter que 37% voient dans les deux nations une volonté de domination mondiale.

Enfin nous disposons d'un sondage effectué en janvier 1948 sur l'opinion des Italiens vis-à-vis du plan Marshall²⁶. Bien entendu de l'aide économique à l'alliance militaire il y a un pas à franchir, mais le fort pourcentage de réponses favorables et le très faible pourcentage d'oppositions révèlent à tout le moins une disposition favorable envers les États-Unis.

On peut en tirer la confirmation de la thèse selon laquelle « l'idéologie dominante est l'idéologie de la classe dominante ». Le sociologue ajoutera

²⁴ P. Luzzatto-Fegiz, *Il volto sconosciuto dell'Italia*, Milano Giuffré, 1956, p. 668 sq.

²⁵ Voir tableau III.

²⁶ Voir tableau IV.

que, dans le cas des Russes, la propagande (depuis 1917) et l'absence de contacts directs, ont joué un rôle évident dans la création de stéréotypes défavorables ou hostiles. On peut dire aussi que, même en pleine « guerre froide », il n'y a pas identification totale entre communisme et Union Soviétique d'une part, et « démocratie » et États-Unis d'autre part. Il reste toutefois que ces données mettent en évidence un « terrain » favorable, prédisposé en quelque sorte, à admettre les raisons invoquées pour une politique d'alliance avec les États-Unis.

Milan, octobre 1976

Université de Paris X - Nanterre

Denis CASTAING

ANNEXES

Tableaux I et II

Tableaux synthétiques des résultats obtenus lors du sondage effectué par l'Institut Doxa en juillet 1948 sur : « Stéréotypes et tensions internationales »

D'après P. P. Luzzatto Fegiz :

« Il volto sconosciuto dell'Italia. Dieci anni di sondaggi Doxa »

(Milano - Giuffrè 1956)

Échantillon de 1 078 adultes

La question posée est : « Voici une liste. Quels mots, selon vous, qualifient le mieux les Américains (ou les Russes) ? Choisissez autant de mots que vous voulez. »

N. B. * La moyenne des qualités est obtenue en divisant le nombre total de réponses indiquant des qualités par le nombre de personnes qui les ont indiquées.

* Les qualificatifs attribués aux Américains et aux Russes sont exprimés en pourcentage.

* Pour la distinction des différentes classes sociales, la terminologie italienne a été utilisée.

Tableau I
JUGEMENT PAR LES ITALIENS SUR LES AMÉRICAINS
SUIVANT LES CLASSES SOCIALES

L'Américain est :	CLASSES SOCIALES				MOYENNE GÉNÉRALE
	Supérieure	Moyenne supérieure moyenne	Moyenne inférieure	Inférieure	
Travailleur	51	35	35	34	36
Intelligent	37	31	31	30	31
Pratique	72	62	48	35	54
Vaniteux	18	17	24	18	20
Généreux	59	59	51	52	55
Cruel	1	2	4	4	3
Arriéré	3	2	2	1	2
Courageux	14	17	17	19	17
Maître de soi	22	17	12	12	15
Dominateur	10	8	13	7	10
Ouvert au progrès	23	38	26	17	29
Pacifique	37	27	25	20	26
Impossible à caractériser	2	7	10	10	8
Moyenne des qualités					2,9
Moyenne des défauts					0,4

Tableau II
JUGEMENT PAR LES ITALIENS SUR LES RUSSES
SUIVANT LES CLASSES SOCIALES

Le Russe est :	CLASSES SOCIALES				MOYENNE GÉNÉRALE
	Supérieure	Moyenne supérieure moyenne	Moyenne inférieure	Inférieure	
Travailleur	11	15	20	29	18
Intelligent	9	9	13	11	11
Pratique	1	4	4	6	4
Vaniteux	9	13	9	2	10
Généreux	1	1	8	4	4
Cruel	56	51	42	36	46
Arriéré	63	57	42	35	49
Courageux	18	15	20	36	26
Maître de soi	4	3	3	4	4
Dominateur	44	47	29	28	37
Ouvert au progrès	5	7	15	15	11
Pacifique	3	3	5	8	5
Impossible à caractériser	13	15	18	14	16
Moyenne des qualités					0,9
Moyenne des défauts					2,0

Tableau III

Résultats comparés de deux sondages effectués par l'Institut Doxa, l'un en août 1947 (4519 adultes), l'autre en août 1948 (1078 adultes). Une question préalable avait établi qu'environ 85% des personnes interrogées pensaient qu'au moins un pays voulait dominer le monde.

Nations qui veulent dominer le monde :	Août 1948	Août 1947
- URSS et USA	37	33
- Seulement l'URSS	38	31
- Seulement les USA	8	17
- URSS, USA et Grande Bretagne	4	7
- Autres réponses dans lesquelles l'URSS et les USA sont mentionnés	10	9
- Autres réponses et aucune réponse	3	3
	100	100

Source : P. P. Luzzatto Fegiz, *op. cit.*, p. 674.

Tableau IV

Résultats du sondage effectué par l'Institut Doxa en janvier 1948. (1797 adultes).

Question 1 : « Avez-vous entendu dire ou lu quelque chose sur le Plan Marshall? »

Répartition des réponses par sexe

	Hommes	Femmes
Informés sur le Plan Marshall	87	69
Non informés	13	31
	100	100

Question 2 : « Etes-vous favorable ou opposé au Plan Marshall? »

Sur 100 personnes informées	
Favorables	65
Opposées	14
Sans opinion	21
	<hr/> 100

Source : P. P. Luzzatto, *op. cit.*, p. 700-701.